

AFFAIRE N°2 - Désignation des 2 Conseillers Municipaux devant représenter la Commune de Saint-Denis au sein du Conseil Régional.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Ville de plus de 100 000 habitants, Saint-Denis a droit à 2 représentants supplémentaires au sein du Conseil Régional, ces 2 représentants étant choisis parmi les membres du Conseil Municipal.

Je vous invite donc à élire 2 d'entre vous pour faire partie de cette assemblée régionale.

LE MAIRE - Jusqu'à ce jour, Messieurs HOARAU Marcel et GERARD Marc, représentaient la Commune de Saint-Denis au sein du Conseil Régional. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Messieurs HOARAU Marcel - GERARD Marc et ROYER Gilbert sont CANDIDATS.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, nous allons passer au vote. Vous mettrez deux noms sur le bulletin.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

VOTANTS : 39
SUFFRAGES EXPRIMES : 38
M. GERARD Marc : 36
M. HOARAU Marcel : 30
M. ROYER Gilbert : 10
Bulletin blanc : 1

A LA MAJORITE, Messieurs HOARAU Marcel et GERARD Marc sont élus pour représenter la Commune de Saint-Denis au sein du Conseil Régional.

(APPLAUDISSEMENTS)

alt
Pour le Prefet et par délégation
Le Directeur des Finances et des
Collectivités Locales
Signé Paul PASTOR
Pour copie conforme
Saint-Denis, le 29 juillet 1977
Le chef de Bureau délégué